

"Pacte P.M.E."

Faciliter l'accès des P.M.E. à la commande publique

Soucieux d'agir aux côtés des entreprises parce qu'elles créent des emplois et contribuent au dynamisme du territoire, le Département de l'Ain a souhaité associer ses partenaires privilégiés que sont les organisations professionnelles et interprofessionnelles afin de mettre en place un « Pacte P.M.E. », véritable outil au service des entreprises permettant de faciliter l'accès à la commande publique.

L'Ain est le 1^{er} Département industriel de France en termes d'emplois salariés par rapport à l'emploi local. Toutefois, dans un contexte marqué notamment par la crise économique, force est de constater un accroissement des difficultés rencontrées par les entreprises et particulièrement les petites et moyennes entreprises, ainsi qu'une défiance généralisée à l'égard de la commande publique.

Malgré la baisse drastique des dotations versées par l'État et l'entrée en vigueur de loi NOTRe qui restreignent inmanquablement les capacités du Département à soutenir l'économie locale, au moment où, dans ce contexte de crise, les entreprises en ont le plus besoin, le Département entend poursuivre sa politique d'investissement pour accompagner le développement économique et donner toute leur place aux petites et moyennes entreprises dans l'accès à la commande publique.

C'est pour ces raisons qu'un « Pacte départemental pour faciliter l'accès des P.M.E. à la commande publique » a été élaboré par le Département de l'Ain et les organisations professionnelles et interprofessionnelles suivantes :

- la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain (FBTP) ;
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain (CAPEB) ;
- la Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics, des Paysagistes et des Activités Annexes de l'Ain (CNATP) ;
- l'Union Artisanale Professionnelle de l'Ain (UPA) ;
- le Mouvement des Entreprises de France de l'Ain (MEDEF) ;
- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Ain (CGPME).

Conformément aux engagements pris par le Président du Conseil départemental dès le début de son mandat, le Département propose ainsi des dispositions concrètes et efficaces afin de faciliter la trésorerie des P.M.E., de procéder à une simplification administrative, de lutter contre la concurrence déloyale et notamment les offres anormalement basses et le travail dissimulé.

Contact presse

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

